

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 avril 2013**

L'an deux mille treize, le douze du mois de avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger MILAN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 18

**Date de convocation du conseil municipal :** 8 avril 2013

**Etaient présents :** Roger MILAN, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Colette BOUVRY, André HOURDRY, Jean-Paul GUILLON, Béatrice NOUVEAU, Véronique RUFIN Ludovic MORIN, Charles HUYART, Denise MARQUIS, Georges VAN LANDEGHEM, Gérard MURAT, Guillaume GARDON.

**Absents excusés :**

- Lionel DE VISCH (Pouvoir G. VAN LANDEGHEM)
- Patricia VERGNET (Absente excusée)
- Fabienne MARECHAL (Pouvoir G. MURAT)
- Marie-Louise RINZLER-DENISART (Pouvoir A.HOURDRY)

**Secrétaire de séance :** L. MORIN.

---

La séance est ouverte à 20 H 05.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2013**

Mme RUFIN signale qu'elle n'a pas reçu le précédent compte rendu.

M. CARQUIN signale que la fréquence des conseils municipaux est trop basse. Il s'étonne que M. le Maire n'ai pas fait une réunion d'urgence pour régler le problème de secrétaire de séance du dernier conseil. Il s'étonne que les jours francs précédant ne soient pas respectés.

**EXPLICATIONS DU MAIRE :**

La loi est au minimum un conseil municipal par trimestre. Le problème de secrétaire de séance, vu avec la Sous-Préfecture, a été expliqué, accepté et signé le 13 avril 2013, par chaque conseiller, sauf deux. Le délai de 3 jours francs a toujours été respecté.

Le compte rendu du conseil Municipal du 25/02/2013 est accepté par 13 voix pour, 2 abstentions (C. BOUVRY – JP GUILLON) et 2 voix contre (P.CARQUIN – G. MURAT).

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2012 dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1.228.563,88	1.569.928,51
Section d'investissement :	444.323,98	452.311,71

M. CARQUIN signale que des dépenses ont été placées en fonctionnement au lieu de l'investissement. Il indique également que le compte administratif n'est pas assez détaillé.

**EXPLICATIONS DU MAIRE :**

Les dépenses qui ne valorisent pas le patrimoine sont engagées en fonctionnement.

Monsieur le Maire se retire ensuite, et le Conseil élit Denise MARQUIS comme Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif par 10 voix pour, 4 contre (S. HENNEQUIN – P. CARQUIN – JP GUILLON – G. MURAT) et 3 abstentions (V. RUFIN – Pouvoir G. MURAT – L. MORIN).

**COMPTE DE GESTION 2012**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Receveur de CHARLY SUR MARNE. Il est arrêté de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1.228.563,88	1.569.928,51
Section d'investissement :	444.323,98	452.311,71

Egal au Compte Administratif.

M. CARQUIN signale que le Compte de Gestion du Percepteur tient compte d'un patrimoine qui est inexact.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (P. CARQUIN – G. MURAT – L. MORIN – Pouvoir G. MURAT) approuve le Compte de Gestion 2012.

**BUDGET PRIMITIF 2013**

**Affectation du résultat**

Constatant le solde des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2012, le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en investissement, soit : 341.364,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité, vote l'affectation du résultat.

**Résultat du Syndicat Réémetteur de Chézy-sur-Marne**

Nous avons reçu, le 27 mars 2013, la notification de la part revenant à notre collectivité, après répartition de l'actif du Syndicat Réémetteur, suite à sa dissolution.

Cette somme doit être portée au budget 2013, au Chapitre 002 (Résultat de Fonctionnement).



Il convient de prendre une délibération pour intégrer cette somme au Budget 2013.

La part revenant à la Collectivité s'élève à 5.169,09 €.

Monsieur CARQUIN signale que les représentants de la Commune à cette commission ont défendu de bonne manière les intérêts de la Commune dans la répartition des sommes allouées, avec le soutien des élus d'AZY-SUR-MARNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette affectation.

### **Vote des taxes**

Après avoir étudié la question (en réunion de travail) du vote des taux des :

- Taxes d'habitation
- Taxes foncières (bâti)
- Taxes foncières (non bâti)
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises)

Le Maire propose au conseil municipal de voter des taux inchangés :

	Taux d'imposition communaux proposés pour 2013
Taxe d'habitation	25,05
Taxe foncière (bâti)	17,54
Taxe foncière (non bâti)	30,69
C.F.E.	20,10

M. MURAT signale qu'il avait demandé une légère augmentation des taxes pour anticiper et donc rendre moins lourde une possible future augmentation de ces taxes dans les années à venir.

Mme HENNEQUIN signale que la situation financière de la Commune ne le nécessite pas.

M. CARQUIN signale que la part de l'intercommunalité a été en augmentation ces dernières années.

Les taux des taxes sont votés par 15 voix pour et 2 abstentions (G. MURAT – Pouvoir G. MURAT).

### **Budget Primitif 2013**

Vote par chapitre :

CHAP.011 : M. CARQUIN signale que le budget alloué à la ligne 6226 n'est pas justifié.

Vote : 12 voix pour – 3 voix contre (P. CARQUIN – S. HENNEQUIN – JP GUILLON) – 2 abstentions (G. MURAT – Pouvoir G. MURAT).

CHAP 012 : 15 voix pour – 2 abstentions (G. MURAT – Pouvoir G. MURAT)

CHAP 65 : M. GUILLON signale que la Commune ne subventionne pas l'école de pompiers de Viels-Maisons. Réponse du Maire : Aucune demande n'a jamais été formulée à la Commune.

Mme RUFIN demande si les Associations ont le droit de capitaliser les subventions.  
Réponse du Maire : non.

M. CARQUIN signale qu'il est possible de voter les subventions aux associations à part.

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ANCIENS COMBATTANTS .....	500.00 € -
ANIMATION FLORALE ARTISTIQUE .....	350.00 €
CLUB RENCONTRES AMITIE .....	800.00 € ✓
COMITE DES FETES .....	12 000.00 € ✓
CROIX ROUGE .....	200.00 €
DEFENSE ANIMAUX OMOIS .....	300.00 €
FERVENTS DU BOUCHON .....	250.00 € ✓
JUDO CLUB DE L OMOIS .....	800.00 € ✓
LES RESTAURANTS DU CŒUR .....	500.00 €
NOGENT HISTORIQUE .....	500.00 € ✓
NOGENT LOISIRS .....	200.00 €
NOGENT VOUS ACCUEILLE .....	200.00 € ✓
OCCE/COOPERATIVE SCOLAIRE .....	1 500.00 €
PAPILLONS BLANCS (APEI) .....	250.00 €
PETANQUE NOGENTAISE .....	500.00 €
REVEIL NOGENTAIS .....	11 000.00 € ✓
STE MUSICALE ET DE CONCERTS .....	800.00 € ✓
THEATRE MASCARA .....	2 700.00 €
<b>SOIT UN TOTAL DE .....</b>	<b>33 350.00 €</b>

Vote des subventions : 16 voix pour et 1 voix contre (C. BOUVRY).

M. CARQUIN signale que les indemnités baissent mécaniquement en 2013, mais que le budget alloué reste inchangé.

**Réponse du Maire** : Il s'agit d'un budget prévisionnel et non de dépenses engagées.

Vote CHAP 65 : 11 voix pour, 5 voix contre (S. HENNEQUIN – C. BOUVRY – P. CARQUIN – G. MURAT – Pouvoir G. MURAT) et 1 abstention (JP. GUILLON).

CHAP 66 : Unanimité.

CHAP 013 : 16 voix pour et une abstention (L. MORIN).

CHAP 70 : Unanimité

CHAP 73 : Unanimité

CHAP 74 : Unanimité

CHAP 75 : 16 voix pour et une voix contre (P. CARQUIN).

M. CARQUIN signale que la grille des bureaux WOELLNER doit être entretenue à leur charge.

CHAP 76 : Unanimité.

CHAP 77 : Unanimité.

**INVESTISSEMENT :**

Mme HENNEQUIN signale qu'il n'est pas question de mener un groupe scolaire si les finances de la Commune ne le permettent pas.

Mme HENNEQUIN interpelle le Maire sur l'augmentation possible des élèves à l'école primaire de la Commune dans un futur proche.

L'ordre du jour ayant comme point d'orgue le vote du budget, le Maire se refusant à toute polémique pouvant faire diversion, a décidé une suspension de séance de 10 minutes (22 h / 22 h 10) afin de laisser les esprits se calmer.

M. VAN LANDEGHEM signale que la voie communale qui va des Chenêts jusqu'à la route départementale aurait du être prioritaire cette année, car il pense qu'elle ne tiendra pas jusqu'à l'année prochaine.

**REPONSE DU MAIRE** : Longue de 2,4 km, et nécessitant un budget important, la réfection sera inscrite au programme 2014. Une réparation d'entretien est envisagée cette année pour patienter.

M. CARQUIN demande si rue de la Fontaine des Saules, il y aura un éclairage devant la dernière maison.

**REPONSE DU MAIRE** : Cela pose des problèmes techniques irrésolus à ce jour, mais la recherche de solution demeure.

Vote investissement : 10 voix pour, 6 voix contre (S. HENNEQUIN – JP GUILLON – G. MURAT – Pouvoir G. MURAT – P. CARQUIN – G. VAN LANDEGHEM) et une abstention (V. RUFIN).

Vote du Budget Primitif 2013 : 11 voix pour, 5 voix contre (S. HENNEQUIN – JP GUILLON – G. MURAT – Pouvoir de G. MURAT – P. CARQUIN) et une abstention (V. RUFIN).

#### **I.E.M.P. : Indemnité d'exercice de missions des préfetures**

L'arrêté du 24 décembre 2012 est venu modifier les montants de référence de l'IEMP avec effet au 01/01/2012.

Suite à l'application de cet arrêté, certains fonctionnaires voient le montant de celle-ci diminuer.

Le Conseil Municipal peut, par délibération, prévoir le maintien des taux afin de conserver le niveau de rémunération des agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le maintien des taux.

#### **Autorisation au Maire de signer l'acte de vente pour l'acquisition d'un terrain**

Monsieur le Maire avait évoqué, lors du dernier Conseil Municipal, la vente d'un terrain joutant la médiathèque et la Mairie.

Les propriétaires de cette parcelle ont contacté la Mairie afin de négocier cette vente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer concernant l'acquisition de ce terrain.

M. CARQUIN demande le prix et l'utilisation dudit terrain.



**REPONSE DU MAIRE** : 15 €/m2, utilisation parking école et médiathèque.

Par 14 voix pour, une voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (G. MURAT – Pouvoir G. MURAT), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente pour l'achat du terrain.

<b>D.I.A. : Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
AB – n° 373 .....	67 m <sup>2</sup>	12 rue Ernest Vallée
AB – n° 47 .....	205 m <sup>2</sup>	10 Grande Rue

#### **Questions diverses**

Etude du bail de la Poste suite à la délibération du 29/05/2012 :

S. HENNEQUIN explique qu'il y a des variantes à choisir afin de pouvoir retourner le bail de la Poste pour la partie « Poste » uniquement.

Mme MARQUIS demande s'il est permis aux automobiles de doubler dans la Commune.  
Réponse du Maire : Non.

M. HOURDRY informe qu'il organisera une réunion sur l'aménagement des rythmes scolaires.

M. CARQUIN signale que la Société qui a fait la Grande Rue a possiblement négligé des accessibilités handicapé.

M. GUILLON signale qu'il a été demandé le nettoyage des panneaux d'information municipaux. Réponse du Maire : le nettoyage des panneaux sera mis en place de façon régulière.

La séance est levée à 23 H 33.



Le Maire

Roger MILAN.